

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-430 du 29 Décembre 1982

portant nomination des Camarades
Gounou DANKORO et Sévérin BADOU
en qualité de Directeur et de
Directeur Administratif et Finan-
cier de la Société Provinciale des
Transports de l'Atlantique (STPA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ,

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ,

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure
des Ministères, notamment son article 15 ,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti
de la Révolution Populaire du Bénin ,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en
sa séance du 8 décembre 1982 ,

DECRETE :

Article 1er. Le Camarade Gounou DANKORO, est nommé Directeur de la
Société Provinciale des Transports de l'Atlantique.

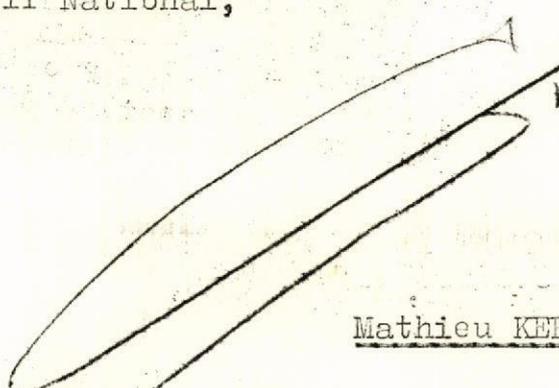
Article 2.- Le Camarade Sévérin BADOU est nommé Directeur
Administratif et Financier de la Société Provinciale des
Transports de l'Atlantique.

Article 3.- Le présent décret, sui abroge toutes dispositions
antérieures contraires et qui prend effet à compter de la
date de prise de fonction des intéressés, sera publié et commu-
niqué partout où besoin sera.--

.../...
... ..

Fait à Cotonou, le 29 Décembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6PPC 2 SGG 4 MF 4
Ministères 21 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE et ses Sections 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-DSDV-Trésor-DI 20 DPE au MTAS 2 BCP 1
UNB-FASJEP-BN-DAN 8 STPA 2 Intéressés 2 JORPB 1.-